

Le Petit Morin de Verdelot à St Cyr sur Morin

Site Natura 2000 FR 1100814

Actualités du site

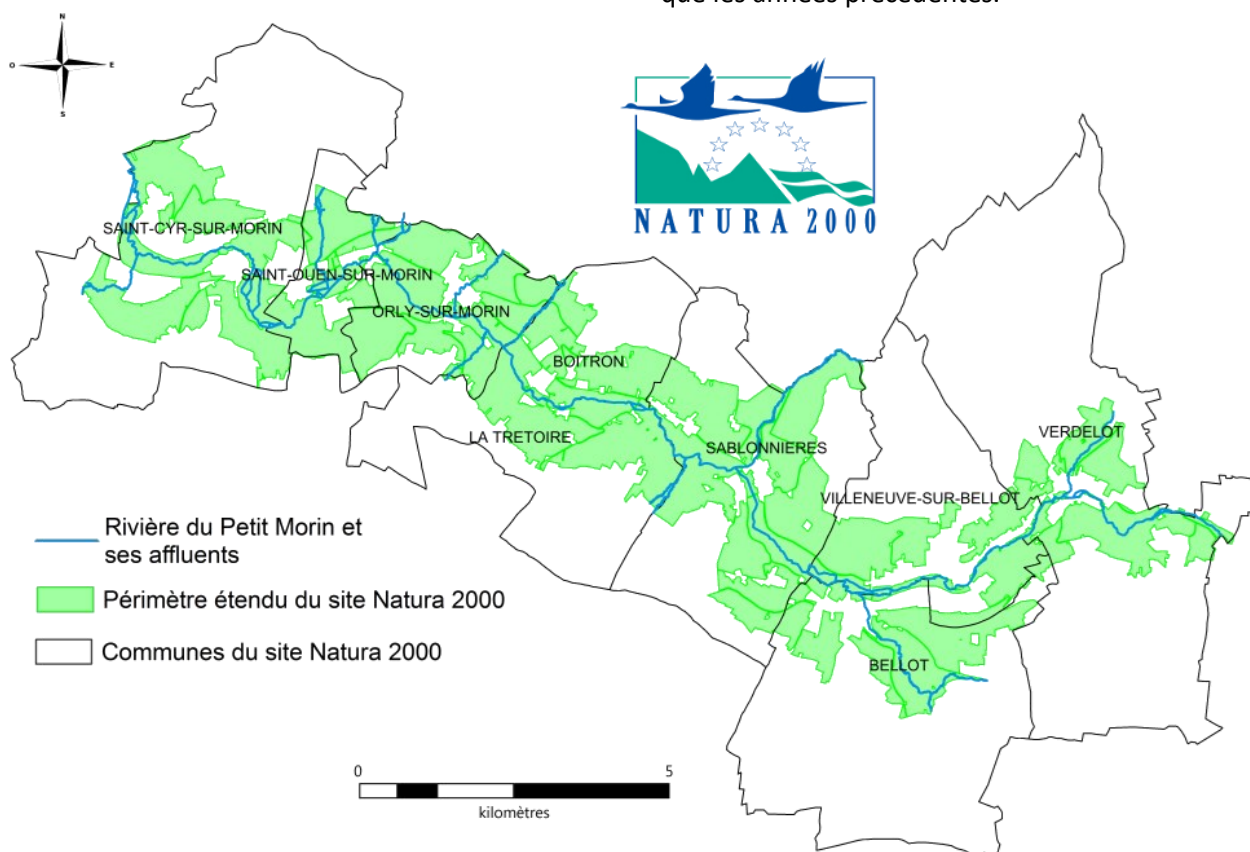
Le site Natura 2000 « Le Petit Morin de St Cyr-sur-Morin à Verdelot » occupe une surface de 3500 hectares et s'étend sur 9 communes : Verdelot, Villeneuves-sur-Bellot, Bellot, Sablonnières, La Trétoire, Boitron, Orly-sur-Morin, St Ouen-sur-Morin et Saint-Cyr-sur-Morin. Le site a été étendu en 2017 pour prendre en compte les affluents ainsi que les milieux terrestres associés à la rivière. Le Document d'Objectifs intégrant l'extension du site est en cours d'élaboration. Il devrait être validé en 2021.

Depuis 2012, l'animation du site Natura 2000 est réalisée par la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

En 2020, l'animation du site a été perturbée par la pandémie du Covid-19. Dans ces conditions difficiles, les animations scolaires n'ont pas pu avoir lieu. De plus, aucuns contrat ou chartes n'ont émergé pendant l'année. Cependant, les suivis scientifiques ont pu se poursuivre. En 2020, la Fédération a porté son intérêt sur les populations de mulette épaisse, une espèce de



mollusque listée comme étant en danger en France. Pour améliorer nos connaissances sur l'espèce, une campagne de prélèvement d'ADN environnemental a été réalisée sur le Petit Morin l'été dernier. En parallèle, les inventaires piscicoles par pêche électrique et le suivi des herbiers aquatiques ont eu lieu de la même façon que les années précédentes.



Inventaires piscicoles



Un suivi des espèces piscicoles sur le site Natura 2000 est réalisé depuis 2008. Au total, 26 espèces ont été inventoriées parmi lesquelles on retrouve le chabot et la lamproie de Planer, les deux espèces piscicoles d'intérêt communautaire du site Natura 2000. L'objectif de ces inventaires est de suivre l'évolution des populations de ces deux espèces mais aussi d'évaluer la qualité de la rivière au travers des peuplements qui s'y trouvent.

Pour réaliser les suivis, la Fédération de pêche utilise la pêche électrique, une méthode qui consiste à attirer les poissons à la surface de l'eau à l'aide d'un champ électrique. Cette méthode est peu impactante pour les poissons qui sont remis à l'eau une fois pesés et mesurés.

Deux stations sont inventoriées chaque année et sont alternées tous les deux ans. En 2020, la station située aux Sablonnières et celle située à Orly-sur-Morin ont été suivies. Le chabot et la lamproie de Planer ont été observés sur les deux stations avec de fortes densités de chabot.



Suivi des herbiers aquatiques

Les herbiers aquatiques sont un des habitats d'intérêt communautaire du site du Petit Morin désigné sous le nom de « rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitrocho-Batrachion* ». Cet habitat regroupe un ensemble d'espèces végétales avec ou sans renoncules ainsi que des herbiers à bryophytes (mousses aquatiques).

Depuis 2017, cet habitat fait l'objet d'un suivi visuel annuel sur deux stations du Petit Morin où son état de conservation est bon.

Cependant, la surface des herbiers à renoncules diminue d'année en année. En 2020, ils ont complètement disparu de la station de Villeneuve-sur-Bellot. Sur la station de la Trétoire, l'herbier ne représente plus que quelques dizaines de mètres carrés qui sont colmatés par des algues brunes. La forte régression de ces herbiers s'explique par une ripisylve très dense en berges qui fait obstacle à la lumière du jour. Or, le manque de lumière empêche les herbiers de se développer. Sur les deux stations, l'habitat est seulement présent sous forme d'herbiers à bryophytes qui n'ont pas besoin de beaucoup de lumière.



Zoom sur la moule épaisse

Caractéristiques de l'espèce

La moule épaisse (*Unio crassus*) est un mollusque bivalve d'eau douce. On la retrouve dans des milieux plutôt lenticules sur des fonds caillouteux à limoneux.

La reproduction a lieu directement dans l'eau. Le mâle relâche son sperme dans l'eau qui est ensuite filtrée par le femelle. Après fécondation, la femelle expulse les larves dans la colonne d'eau et celles-ci vont aller se fixer sur les branchies de poissons hôtes tels que le vairon, le chabot, le chevaine ou encore l'épinoche. Les larves s'y développent pendant 5 semaines avant d'être relâchées dans le courant. Elles vont ensuite s'enfouir dans le sédiment pour continuer leur croissance.



Menaces

La survie de l'espèce dépend de la qualité de l'habitat piscicole à la fois pour les individus adultes et pour les poissons hôtes. La moule épaisse est très vulnérable au colmatage (envasement) du lit de la rivière et toute actions humaines sur le cours d'eau peut entraîner la disparition de l'espèce (ex: pollutions, transformations physiques de la rivière, etc.). Son état de conservation est jugé défavorable à mauvais en France d'après la Directive Habitats-Faune-Flore.

Etat des connaissances sur le site du Petit Morin

Très présentes en Ile-de-France au 19e et début du 20e siècle, les populations de moule épaisse ont fortement régressées depuis la 2^{nde} Guerre Mondiale. Sur le Petit Morin, seules trois stations sont connues pour abriter des populations de moule épaisse. En 2017, la Fédération de pêche de Seine-et-Marne a réalisé un suivi visuel sur ces trois stations. Les observateurs utilisaient pour cela un bathyscope leur permettant de voir sous l'eau. Les années suivantes, seul un suivi visuel des habitats avérés de la moule épaisse a été réalisé car jugé moins intrusif pour l'espèce. En 2020, une nouvelle méthode de suivi a été utilisée pour améliorer les connaissances sur la répartition de la Moule épaisse : l'analyse de l'ADN environnemental.

Prélèvement d'ADN environnemental (ADNe)



L'ADNe comprend toutes les traces d'ADN présentes dans les milieux naturels (écailles, mucus, etc.). En prélevant des échantillons de la rivière, on peut, grâce à ces traces d'ADN, savoir quelles espèces sont présentes dans le milieu.

Cette méthode a été utilisée pendant l'été 2020 sur le Petit Morin avec pour espèce cible la Moule épaisse. L'objectif était de déterminer les zones où le bivalve est présent sur le cours d'eau.

Huit stations ont été échantillonnées sur l'ensemble du site Natura 2000. Les résultats ont montré que la Moule épaisse était présente sur l'ensemble des stations avec une densité qui semble plus importante à l'aval du site. Ces données, très intéressantes, permettront de cibler les stations à prospecter lors des futurs suivis.

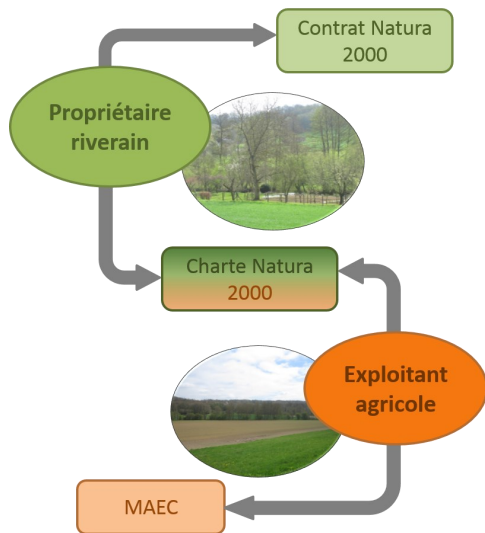
L'ADNe a également permis de mettre en évidence la présence de cinq autres espèces d'Unionidae sur la rivière dont l'anodonte chinoise (*Sinanodonta woodiana*). Ce bivalve est une espèce exotique envahissante originaire d'Asie. Sa présence est particulièrement inquiétante pour l'avenir des populations de Moule épaisse. En effet, cette anodonte rentre en compétition directe avec les autres bivalves pour parasiter les poissons hôtes avec leurs larves. Sur le Petit Morin, l'ADNe a révélé que la moule épaisse était beaucoup moins présente sur les stations où l'anodonte chinoise est implantée. Cela représente une vraie menace pour les populations des espèces de bivalves natives de la rivière. Lors des prochains suivis, il faudra prêter une attention particulière à l'évolution des populations de ces espèces.

Participez à la préservation du milieu naturel !

Pour cela plusieurs outils Natura 2000 existent :

◆ Charte

C'est un outil d'adhésion individuel aux objectifs de préservation des habitats naturels et des espèces identifiées sur le site comme étant d'intérêt communautaire. La signature de ce document relève d'une démarche volontaire et implique le respect d'un certain nombre d'engagements, non rémunérés, mais elle offre une contrepartie au signataire sous forme d'avantages fiscaux (exonération des parts régionales et départementales de la taxe foncière sur les propriétés non bâties).



◆ Contrat

Ce sont des outils de gestion qui visent à maintenir et restaurer les populations d'espèces (végétales ou animales) et les habitats remarquables sur le site Natura 2000. Ils comprennent les actions énumérées dans le Document d'Objectifs du site en les adaptant à la parcelle concernée. Ils permettent le financement de travaux d'entretien ou de renaturation du milieu (gestion des embâcles, entretien des boisements et de la végétation en berge, ...) par des fonds publics (européens, nationaux et de collectivités territoriales). D'autres Contrats plus spécifiques existent pour financer les travaux de rétablissement des continuités écologiques en milieu aquatique (effacement d'ouvrages et restauration de berges) et de restauration des berges par des méthodes de génie végétal.

◆ Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Ce sont des mesures de gestion établies dans le Document d'Objectifs pour adapter les pratiques agricoles à leur territoire et au maintien des espèces et des habitats désignés sur le site Natura 2000. Les MAEC répondent à une logique de financement des surcoûts liés à la mise en œuvre de Natura 2000 dans un environnement agricole productif.



© FDAAPPMA 77

Actions pour 2021

- Soutien et accompagnement des propriétaires souhaitant participer à la contractualisation de parcelles situées sur le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin »,
- Validation du Document d'objectif et organisation du comité de pilotage du site,
- Inventaires piscicoles sur deux stations de la rivière par pêche électrique,
- Suivi des habitats communautaires,
- Animation auprès des établissements scolaires.

Pour plus d'informations

Union européenne



Fond FEADER

Réseau Natura 2000



<http://seine-et-marne.n2000.fr/>

www.natura2000.fr

Présidence du comité de pilotage



Communauté de Communes des
2 Morin

M. Philippe DEVESTELE

Services de l'Etat



Direction Régionale et
Interdépartementale de
l'Environnement et de l'Énergie
d'Ile de France
10 rue Crillon
75194 PARIS cedex 04

Direction Départementale des
Territoires de Seine et Marne
288 rue Georges Clemenceau
Z.I de Vaux-le-Pénil
BP 596
77005 Melun Cedex
Mme. Dorine NOUALLET

Animation du site



Fédération de Seine-et-Marne
pour la Pêche et la Protection du
Milieu Aquatique

Mme. Marion GRIMAUD

Chargée d'études Natura 2000
natura2000@federationpeche77.fr
01.64.39.03.08/06.82.43.25.37
<http://www.federationpeche77.fr/>

Conception : © FDAAPPMA 77